

tre côté de la Chambre et de ne pas laisser m'interrompre ceux qui ne me comprennent pas lorsque je parle en français.

M. LAFLECHE (texte): Parlez en français.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député me dit de parler français. Si j'avais eu, durant ma jeunesse, la chance qu'a eue l'honorable député d'acquérir une belle instruction française, sous les lois justes de la province de Québec, au lieu d'être soumis à la persécution contre ma langue, je parlerais français mieux que lui, aujourd'hui.

Des VOIX: Très bien! très bien!

M. LAFLECHE: Et vous auriez appris à dire la vérité.

L'hon. M. VENIOT: Si l'on veut faire un examen minutieux du langage dont se sert ce monsieur et de celui dont je me sers, je me demande si mon langage n'est pas plus propre que le sien.

Je tiens en main l'avis adressé, par le surintendant des contrats de malle, à Provencher, lui disant que son contrat était renouvelé pour quatre ans à raison de \$200 comme par le passé, sans aucune demande de soumissions. Qu'est-ce qui est arrivé? Il reçoit l'avis que son contrat sera maintenu. Après l'assemblée à laquelle assistait l'honorable député de Richmond-Wolfe, où Provencher a refusé de verser les \$5 demandés, il reçoit avis que son contrat n'est pas renouvelé, mais que des soumissions seront demandées.

M. LAFLECHE: Ce n'est pas la raison.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas dit quelle était la raison. L'honorable député s'excite encore.

On demande des soumissions. Les soumissions sont reçues; Provencher a soumissionné pour \$595; un nommé Richer pour \$800; un nommé Blake pour \$825; un nommé Boulanger pour \$875. Le contrat a été accordé à Richer au prix de la plus basse soumission, celle de Provencher. Richer avait soumissionné pour \$800 et Provencher pour \$595, et Richer a appris que, s'il voulait réduire sa soumission à \$595, il obtiendrait le contrat. Cela est arrivé après l'assemblée du 22 décembre, où Provencher avait refusé de payer \$5 à MacKinnon. Je ne dis pas que c'est là la raison.

M. LAFLECHE: Cela n'a pas de rapport.

L'hon. M. VENIOT: Ces chiffres m'ont été fournis par le département des Postes. Sûrement, monsieur le président, ils sont exacts, sûrement l'honorable député de Richmond-Wolfe ne dira pas que ces chiffres sont faux. Si les chiffres sont inexacts, j'ai donc été trompé par le département des Postes.

M. LAFLECHE: Vous avez été trompé par Provencher surtout.

L'hon. M. VENIOT: Je suis certain que je n'ai pas été trompé. Maintenant, monsieur le président, vous ayant mis au courant de la conduite de MacKinnon, je ne vous demande pas de poursuivre...

M. LAFLECHE: Demandez à Taschereau.

M. BOULANGER: Soyez intelligent.

L'hon. M. VENIOT: C'est triste, monsieur le président. Je regrette beaucoup que mon langage et mes remarques aient pu exciter l'honorable député de Richmond-Wolfe.

M. LAFLECHE: Il n'y a pas autant d'excitation que vous pensez.

L'hon. M. VENIOT: Je l'avais toujours cru parfait gentilhomme, et je le crois encore, mais, dans son excitation, l'honorable député s'est oublié.

M. LAFLECHE: Il n'y a pas d'oubli.

M. PERRAS (traduction): Monsieur le président, je fais appel au Règlement. Je suis d'avis que lorsque l'on parle ici de M. Taschereau, on devrait l'appeler l'honorable M. Taschereau.

L'hon. M. VENIOT (texte): Maintenant, monsieur le ministre, je vous mets sur vos gardes, je ne vous demande pas de prendre une poursuite contre MacKinnon.

M. LAFLECHE: Depuis 12 ans il fait ce métier-là.

L'hon. M. VENIOT: Mais je vous demande encore de répéter, si vous ne l'avez pas déjà fait, les avis qui ont été donnés par lettre circulaire, il y a deux ou trois ans, à tous les entrepreneurs de malle, d'insister auprès des courriers de malle pour qu'ils n'aient rien à faire avec cet homme qui est à la tête d'une organisation qui n'est pas reconnue par le département des Postes. Je crois que c'est tout ce que le ministre peut faire, dans les circonstances. Après cela, si les courriers veulent encore, comme on dit quelquefois, "se laisser emplir" par ce M. MacKinnon, qu'ils souffrent de leur bêtise.

L'hon. M. SAUVE: Monsieur le président, je puis déclarer que, d'ici quelques jours, une déclaration sera donnée aux journaux, qui aura l'effet désiré par l'honorable député de Gloucester.

M. POULIOT: Monsieur le président, l'honorable ministre des Postes a parlé des destitutions dans la province de Québec. Je ne veux pas retenir la Chambre bien longtemps sur ce sujet-là, mais je tiens à faire re-